



Conservatoire  
à rayonnement régional  
musique danse théâtre  
Toulouse

## **Disciplines Instrumentales Débutants**

*Le candidat n'a jamais pratiqué d'instrument*

**Année 2020-2021**

### **Calendrier et informations à retenir**

*Il est recommandé d'imprimer et de conserver ce document*

**Préinscription en ligne jusqu'au 10 juillet 2020 midi.**

*En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, toutes les mesures préventives seront prises afin de sécuriser au maximum le déroulement des épreuves.*

### **Informations complémentaires :**

Il convient au préalable de respecter les limites d'âge du degré Probatoire (cf tableau des limites d'âge : <http://conservatoirerayonnementregional.toulouse.fr/index.php?post/Limites-d-%C3%A2ge> )

### **➤ Disciplines instrumentales :**

Tous les candidats sont invités à suivre plusieurs séances de tests auprès d'un professeur.

Un professeur de la discipline instrumentale prendra contact avec vous à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 afin de planifier ces séances.

A l'issue de cette période d'observation, une sélection déterminera les candidats retenus en niveau probatoire.

En fin d'année scolaire, une évaluation collégiale permettra de prononcer ou non la poursuite de la scolarité en classe instrumentale.

### **Dates à retenir :**

<b>Période des tests</b>	<b>du mercredi 2 septembre 2020 au samedi 19 septembre 2020</b>	
<b>Résultats des tests</b>	<b>Mercredi 23 septembre 2020 à partir de 18h</b>	Communication par mail des résultats

➤ **Formation musicale (solfège)** : Cet enseignement est obligatoire pour tous les élèves.

- Les élèves retenus à l'issue de la période de tests doivent obligatoirement intégrer un cours de formation musicale et un cours de pratique chorale.
- Les élèves non retenus peuvent néanmoins intégrer le cursus de formation musicale **en fonction des places disponibles.**

<b>Enfants retenus à l'issue des tests instrumentaux</b>	6 ans ou scolarisé en CP	Cours de FM de niveau IM
	7 ans et plus	Cours de FM niveau 1C1 + cours de chant choral
<b>Enfants non retenus à l'issue des tests instrumentaux</b>	6 ans ou scolarisé en CP	<b>En fonction des places disponibles :</b> possibilité de suivre les cours IM (éveil musical)
	7 ans et plus	<b>En fonction des places disponibles :</b> possibilité de suivre les cours de FM niveau 1C1 + cours de chorale

*Les élèves débutants en instrument sont supposés être débutants aussi en formation musicale*

*Si toutefois, votre enfant a déjà des connaissances en solfège : merci de le signaler auprès de l'administration ; il devra se présenter aux tests de FM avec les manuels qu'il a utilisés afin d'évaluer son niveau d'affectation.*

<b><u>Formation Musicale</u></b> <i>(Si l'enfant a déjà des connaissances)</i>	<b>Mercredi 30 septembre 2020 à partir de 9h*</b>	Evaluation de formation musicale
	L'ordre de passage sera communiqué le <b>lundi 28 septembre 2020</b> à partir de 18h par mail	

➤ **Confirmation d'inscription :**

Dans tous les cas, vous devrez venir confirmer l'inscription de votre enfant et définir l'horaire de son cours de FM auprès de l'administration. A cette fin, un rendez-vous vous sera communiqué par mail.

<b>Confirmation d'inscription pour les élèves <u>admis</u> en instrument</b>	<b>Mercredi 23 septembre 2020</b> à partir de 18h	Communication par mail du planning de rendez-vous avec l'administration ( <i>afin de confirmer l'inscription</i> ).
	<b>Samedi 26 septembre 2020</b> à partir de 9h	<b>Confirmation et inscription définitive</b>
<b>Confirmation d'inscription pour les élèves <u>non admis</u> en instrument</b>	<b>Lundi 28 septembre 2020</b>	Envoi aux familles d'un formulaire permettant d'effectuer des vœux d'emploi du temps <b><u>en fonction des places disponibles.</u></b>
	<b>Jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020</b>	<b>Date limite pour le retour du formulaire complété auprès de l'administration</b>

**RENTREE A COMPTER DU LUNDI 5 CTOBRE 2020**

TARIFS DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE TOULOUSE

TARIFS APPLICABLES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2020/2021

**A l'issue des tests d'admission** quelle que soit la discipline, pour votre inscription définitive, vous devrez fournir les pièces suivantes :

- **Justificatif de domicile au nom du représentant légal ou de l'élève** (seul un des documents suivants sera accepté): Photocopie de la facture d'électricité, de téléphone fixe ou internet, d'eau, de gaz, d'assurance habitation de moins de trois mois. Les étudiants résidant en chambre universitaire ou en foyer devront fournir leur attestation 2020-21 au plus tard le 12 novembre 2020.
- Photocopie **Avis d'imposition français complet 2019 sur les revenus 2018** : pour les personnes vivant en couple et pour les enfants en garde alternée, fournir les deux avis d'imposition complets.

**IMPORTANT : aucune relance ne sera adressée en cas de pièces manquantes**

	FRAIS DE DOSSIERS PAR FAMILLE (3)	QUOTIENT FAMILIAL (5)	RESIDENT TOULOUSE (1) (6)		RESIDENT HORS TOULOUSE (1)	
			FRAIS DE SCOLARITE (4)		FRAIS DE SCOLARITE (4)	
			1er CURSUS	CURSUS SUPPLEMENTAIRE (7)	1er CURSUS	CURSUS SUPPLEMENTAIRE (7)
<b>HORAIRES AMENAGES (H.A)</b>						
H.A.P. OU H.A.S	28,00 €		GRATUIT	Tarifs EXTERNES	GRATUIT	Tarifs EXTERNES
RANGUEIL ADMIS (2)	28,00 €					
<b>EXTERNES – Musique, Danse, Théâtre</b>						
CURSUS TRADITIONNEL OU POLE DES ARTS BAROQUES OU ADULTES : Formation musicale et/ou chant chorale et/ou Pratique Amateur (Musique, Théâtre) et/ou Érudition OU AUDITEURS Musique, Danse, Théâtre	28,00 €	De 0 à 400	100,00 €	100,00 €	150,00 €	150,00 €
		De 401 à 520	120,00 €	120,00 €	180,00 €	180,00 €
		De 521 à 640	170,00 €	170,00 €	255,00 €	255,00 €
		De 641 à 1280	220,00 €	220,00 €	330,00 €	330,00 €
		De 1281 à 1800	280,00 €	280,00 €	420,00 €	420,00 €
		De 1801 à 2400	340,00 €	340,00 €	510,00 €	510,00 €
		2401 et plus	400,00 €	400,00 €	600,00 €	600,00 €
<b>PLAY MUSIC VARIATION N°3</b>	28,00 €	GRATUIT				
<b>PLAY MUSIC VARIATION N°4</b>	28,00 €	GRATUIT				

(1) Le tarif des frais de scolarité sera appliqué au vu du justificatif de domicile au nom du représentant légal ou au nom de l'élève s'il est majeur. SEUL UN DES DOCUMENTS SUIVANTS SERA ACCEPTE AU MOMENT DE L'INSCRIPTION OU DE LA REINSCRIPTION : Factures d'électricité - de téléphone fixe ou internet - d'eau - de gaz – attestation d'assurance habitation (documents de moins de trois mois). En cas de non production du justificatif de domicile et de l'avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018, la tarification maximale sera appliquée.

(2) Les élèves en horaires aménagés à Ranguel (Enseignement musical inclus dans l'enseignement général) s'acquitteront des frais de dossier après leur admission.

(3) Les frais de dossier sont à régler pour toute inscription ou réinscription quelque soit le lieu de résidence. En cas de non présentation au concours ou test d'entrée, non admission, démission ou congé, ces frais ne sont pas remboursables.

(4) DEMISSIONS OU CONGES : Seuls les démissions ou congés envoyés par courrier avec accusé de réception AVANT LE 12 NOVEMBRE 2020 entraîneront l'annulation des droits de scolarité pour l'année scolaire 2020/2021, après cette date les droits de scolarité seront intégralement dus.

LES ELEVES NON ADMIS à l'issue des résultats des stages ou figurant sur liste d'attente dans une discipline instrumentale pourront démissionner des disciplines obligatoires sans s'acquitter des droits de scolarité si la démission parvient au Conservatoire par courrier recommandé avec accusé de réception AVANT LE 31 DECEMBRE 2020.

(5) Le calcul du quotient familial est appliqué à partir de l'avis d'imposition français de 2019 sur les revenus 2018 au nom du représentant légal ou au nom de l'élève. Pour les personnes vivant en couple et pour les enfants en garde alternée, le calcul est effectué à partir des 2 avis d'imposition. Il est déterminé sur la base du revenu imposable divisé par 12 mois et de la composition familiale (nombre de parts). Dans le cas où l'avis d'imposition français ne peut être fourni le tarif maximum sera appliqué.

(6) Les élèves domiciliés à Toulouse en résidence universitaire ou foyer bénéficieront du tarif résident Toulouse sous réserve de la production d'une attestation pour l'année.

(7) Cursus supplémentaire : - autre instrument (même si auditeur) ou autre discipline appartenant à un autre domaine ; par exemple danse ou théâtre pour un musicien, Jazz/Musiques actuelles ou pôle des Arts Baroques pour un élève suivant un cursus instrumental traditionnel (même si auditeur).